

Gaëlle CHAUVELIN

mardi 19 décembre 2017 à 16:50

Urbanisme

Bonjour,

Je me permets de vous informer que des entreprises font ces derniers temps du démarchage par courrier avec l'entête des services de l'Etat auprès des habitants du territoire pour l'isolation des combles à 1EUR (voir courrier ci-joint).

S'il existe bel et bien des dispositifs d'Etat permettant d'isoler certains logements contre 1 EUR, il est important que les habitants se renseignent avant. En effet, bénéficier de l'offre des combles à 1EUR rend impossible l'attribution de nombreuses autres aides financières (notamment celles délivrées par l'ANAH et la CC2V dans le cadre de l'OPAH). Ainsi, les personnes qui pourraient bénéficier d'aides importantes pour réaliser des travaux sur l'ensemble de leur maison ne pourraient plus y prétendre si elles ont réalisé l'isolation des combles à 1EUR.

Les habitants du territoire peuvent se renseigner auprès de Madame DELCORPS lors de l'une de ses permanences (le mardi de 14h00 à 15h30 à la mairie de Ribécourt-Dreslincourt et le jeudi de 10h00 à 11h30 à la CC2V) ou en l'appelant au 0 800 97 22 98. Ils peuvent aussi appeler la CC2V pour se renseigner.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Gaëlle CHAUVELIN
Responsable du service Habitat, Aménagement, Urbanisme
Communauté de Communes des Deux Vallées
Tél. : 03 44 96 31 00 Fax : 03 44 96 31 01
<http://www.cc2v.fr>



26765708/43788/0056/c6 1/1
D. 504262439451051384

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Services d'informations et de relations publiques

Pour la transition énergétique

Mercredi 22 novembre 2017

Objet :

Communiqué d'information « Isolation Pour Tous »

Réf : DS2652

• Qu'est-ce que le programme isolation des combles ?

Le programme isolation des combles est un programme d'isolation des foyers à 1€. Créé par le ministère de l'Écologie en 2016, renouvelé en 2018, il a été créé pour aider les familles à réaliser jusqu'à 30% d'économies d'énergie, en effectuant les travaux d'isolation de leurs combles.

Le Pacte Isolation pour Tous est une initiative visant à lutter contre la précarité énergétique. Il s'agit d'un programme d'isolation de combles perdus, soumis à des conditions d'éligibilité.

• Des travaux à la charge des Pollueurs

L'État oblige les pollueurs à offrir aux foyers français des solutions de diminution de consommation énergétique. Vos travaux seront donc financés via les certificats d'économies d'énergie. Vous n'aurez réellement qu'un seul euro à déboursier ! Ce pacte permet donc à tous ceux qui sont éligibles de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Qui peut bénéficier de cette aide de l'état ?

Tous les foyers visés par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE).

Au dispositif global, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a rajouté une nouvelle obligation d'économies d'énergie (article L. 211-1-1) au profit des foyers en situation de précarité énergétique.

Vérifiez votre Éligibilité et bénéficiez d'une installation pour un 1€ en nous contactant :

Du lundi au jeudi de 9h à 18h sans interruption et le vendredi de 9h à 14h au

01.79.72.57.57